



Projet éolien de Breuillochet (79)

Vue depuis la Garenne de Breuillochet

LETTER D'INFORMATION N°1

Octobre 2020

Un projet éolien à Prailles-La Couarde et Exoudun

En 2017 et 2018, les communes de La Couarde et Exoudun se sont prononcées favorablement à la réalisation d'études de faisabilité pour l'implantation d'un parc éolien le long de la D737. Suite à la délibération en conseil municipal du 21 septembre dernier, la commune d'Exoudun a souhaité se désolidariser du projet éolien de Breuillochet. JP Energie Environnement, producteur français et indépendant d'énergie 100 % renouvelable, a étudié les contraintes, les servitudes et les sensibilités de la zone d'étude.

Des **études environnementales (écologiques, acoustiques et paysagères)** sont menées pour déterminer la faisabilité de ce projet et en définir les caractéristiques (modèle et nombre d'éoliennes, implantation, etc.) En février 2020, un mât de mesure de vent a été installé au cœur de la zone d'implantation potentielle pour évaluer le potentiel éolien du site ainsi qu'étudier l'activité des chauves-souris.

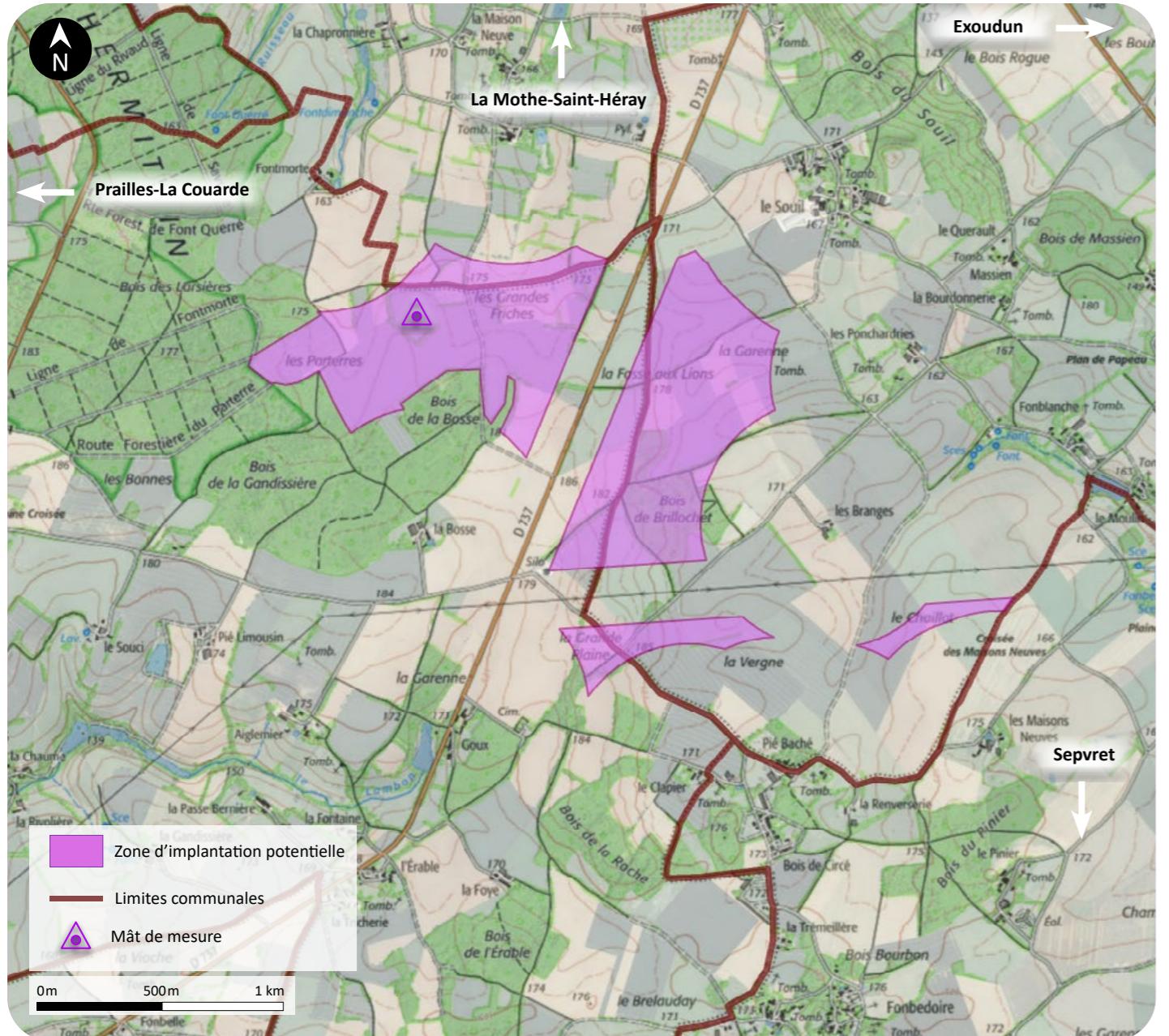
À partir du résultat de ces expertises, différentes variantes d'implantation seront étudiées afin de définir la configuration optimale dans le respect des enjeux humains et environnementaux. Un comité de suivi constitué de représentants du territoire a également été créé afin d'adapter l'évolution du projet aux attentes du territoire.

Cette **première lettre d'information** a pour objectif de présenter à la population la zone d'implantation potentielle, les études en cours, le calendrier du projet ainsi que les prochaines étapes.

Historique

2017 - 2018	Délibération des communes pour le lancement des études de faisabilité
2017 - 2019	Accords fonciers avec les propriétaires et exploitants agricoles concernés par la zone d'implantation potentielle
Février 2019	Réunion de cadrage à la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)
Décembre 2019	Lancement des études écologiques
Février 2020	Installation du mât de mesure de vent
Été 2020	Lancement des études paysagères
Septembre 2020	Réunion du comité de suivi

Zone d'implantation potentielle



Le comité de suivi

Les élus des communes de Prailles-La Courade, Exoudun et La Mothe-Saint-Héray ont décidé de proposer **5 participants par commune** répartis de la manière suivante :

- 2 élus
- 1 agriculteur
- 1 riverain
- 1 représentant associatif

Le comité de suivi est donc constitué de **15 représentants** du territoire et de la société J Pee.

La première réunion du comité de suivi s'est tenue le 7 octobre 2020 dans l'ancienne école de La Couarde.

JPE a présenté la société, la zone d'étude, les contraintes et sensibilités identifiées sur le territoire ainsi que le déroulement des prochaines étapes.

Les participants ont posé leurs questions et ont décidé de l'organisation du comité de suivi.

Un planning prévisionnel a été établi avec la prochaine réunion du comité prévue au mois de janvier 2021.

Les études menées

Étude paysagère

- Aire d'étude : rayon de 20 km autour de la zone d'implantation potentielle
- Recensement des sensibilités du territoire
- Réalisation de 40 simulations visuelles (depuis les villages et hameaux, les axes routiers et monuments historiques)
- Etude de différents scénarios d'implantation

Bureau d'études : **Ouest Am' - Nantes**

Étude écologique

- 40 sorties de recensement réparties sur les quatre saisons
- Cartographie des habitats naturels
- Deux micros sur le mât de mesure pour détecter les chiroptères en continu
- Durée de l'étude : 1 cycle biologique complet

Bureau d'études : CERA Environnement - Beauvoir-sur-Niort

10 of 10

- Analyse de l'état initial à partir de mesures sur le terrain pendant 1 mois
- Pose de sonomètres au niveau des habitations les plus proches de la zone d'implantation potentielle
- Modélisation acoustique du projet éolien

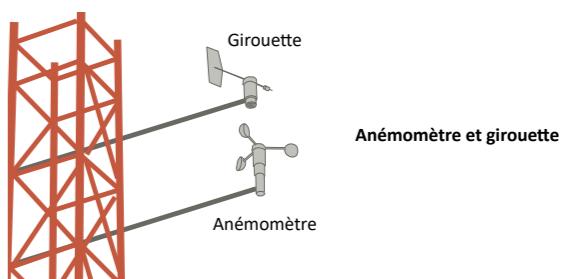
Bureau d'études : **Gantha - Poitiers**

Zoom sur le mât de mesure du vent

Le mât de mesure a été installé en février 2020 à Prailles-la-Courarde au bord de la forêt de l'Hermitain ; il mesure 101,5 mètres. Cette structure en treillis est équipée, en différentes altitudes, d'instruments permettant de mesurer la vitesse (anémomètre) et la direction (girouette) du vent. Des capteurs de température et de pression atmosphérique sont également installés.

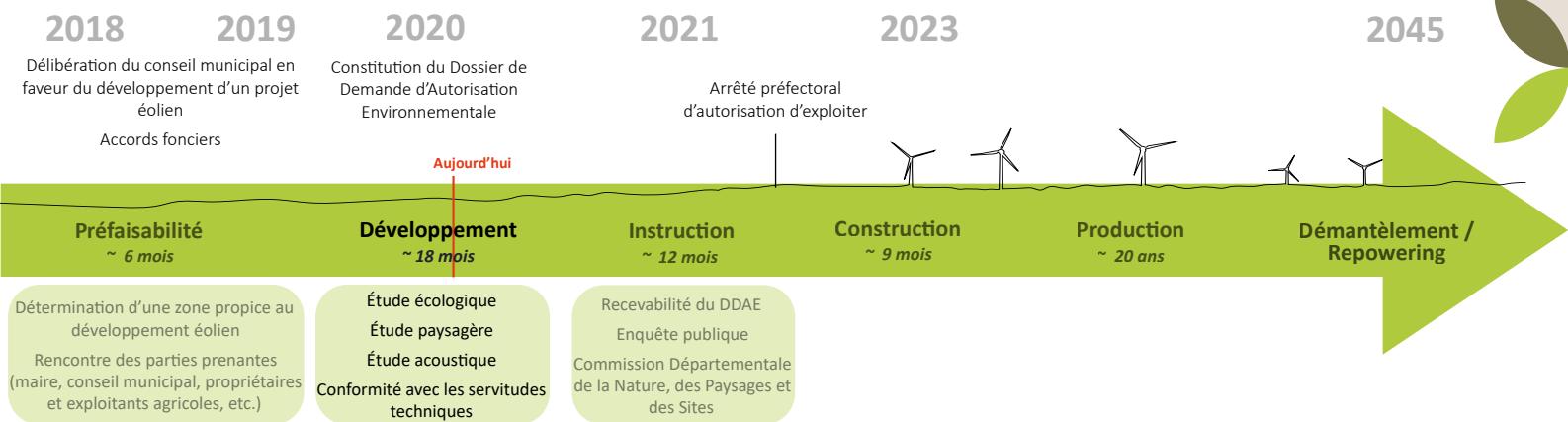
Dans le cadre de l'étude écologique, le mât de mesure permet également de positionner un capteur à ultrasons (SM3BAT) qui suit et enregistre l'activité des chauves-souris en altitude.

Le mât de mesure est installé pour environ 15 mois.



Les prochaines étapes

Déroulé d'un projet éolien



Le cycle de vie et le démantèlement d'une éolienne

L'énergie éolienne est le **deuxième moyen de production le moins carboné** (après l'hydroélectricité). Une éolienne émet 12,7 g équivalent CO₂/kWh sur l'ensemble de son cycle de vie (en tenant compte de la fabrication, du transport, de l'installation et du démontage).

Une éolienne a besoin en moyenne de **6 mois** pour restituer l'énergie consommée pour sa fabrication (durée de vie de 20-25 ans) et n'émet **aucune quantité de CO₂** lors de son fonctionnement. JPee s'engage pour une durée d'exploitation de 41 ans soit 2 durées de vie d'éoliennes de 20 ans.

Le cycle de vie d'une éolienne est un processus industriel maîtrisé et anticipé (démontage et recyclage inclus). **Les coûts sont transparents et connus dès le début des projets.** Ils comprennent le **démontage** et la **remise en état des sites**.

JPee doit constituer des garanties financières nécessaires aux opérations de démantèlement et de remise en état du site. La mise en service du parc éolien est conditionnée par la constitution de garanties à hauteur de 50 000 € par éolienne de 2 MW et 10 000 € par MW supplémentaire. Elles couvrent le **coût net** soit la différence entre le coût des opérations de démantèlement et la revalorisation des composants de l'éolienne. Aujourd'hui, **plus de 97 % de la masse d'une éolienne est réutilisée ou recyclée***.

En aucun cas, le propriétaire ou l'exploitant des parcelles agricoles n'est tenu d'avoir à assurer le démantèlement des éoliennes.

* Contribution de la Commission éolien du SER dans le cadre de la mission du CGEDD relative au recyclage des éoliennes, avril 2019



70 salariés



200 000 foyers alimentés



268 MW parcs en exploitation



Filiale du groupe Nass, JPee est un **producteur indépendant français d'énergies renouvelables**.

Depuis 2004, l'entreprise familiale développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens et des centrales photovoltaïques. La société est implantée à Caen (siège social), Paris, Nantes, Bordeaux et Montpellier. JPee exploite actuellement 268 MW de parcs éoliens et solaires, produisant l'équivalent de la consommation d'électricité de 200 000 foyers, ce qui en fait l'un des principaux producteurs français indépendants d'énergies renouvelables.

150 MW supplémentaires de projets entreront en construction dès l'année prochaine. De plus, la société dispose d'un portefeuille de projets solaires et éoliens en développement de 800 MW.

En janvier 2019, JPee a signé un accord de partenariat avec La Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts). A travers ce partenariat, La Banque des Territoires est entrée au capital de chaque parc éolien ou centrale solaire à hauteur de 49 %. L'indépendance de JPee est ainsi assurée et ses fonds propres renforcés.

Contact

JPee (Agence Nantes)

1 rue Célestin Freinet
44200 Nantes

Tél. : 02 14 99 11 22 - www.jpee.fr

Louis Gachenot

Chef de projet éolien
louis.gachenot@jpee.fr

